

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00812

Numéro SIREN : 791 074 669

Nom ou dénomination : A+A Research

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2019 sous le numéro de dépôt B2019/015600

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A+A RESEARCH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		30 Bis rue St Hélène 69002 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 9 1 0 7 4 6 6 9 0 0 0 1 5		Néant		*	
				Exercice N clos le,		30/06/2018	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	16 426 667		16 426 667
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG	1 237 133		1 237 133	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	60 000		60 000	
TOTAL (II)			BJ	17 723 801	BK		17 723 801
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	173 691		173 691
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 651 517		3 651 517
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	100 059		100 059
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	4 186 070	CG		4 186 070
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 441		2 441
	TOTAL (III)		CJ	8 113 780	CK		8 113 780
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW	8 285		8 285	
	Primes de remboursement des obligations	(V)	CM	1 520 274		1 520 274	
	Ecart de conversion actif*	(VI)	CN	410		410	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	27 366 552	1A		27 366 552
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	37 133	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :		

CERTIFIÉ CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A+A RESEARCH		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 500 000)			DA	5 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	235 299
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	4 470 687
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 659 429
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	495 941
	TOTAL (I)			DL	12 361 358
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	410
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	410
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	9 192 296
	Autres emprunts obligataires			DT	34 298
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 772 282
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	765 399
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	198 175
	Dettes fiscales et sociales			DY	42 329
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	1
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	15 004 783	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	27 366 552	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 058 348
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A+A RESEARCH						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	398 843	FH		FI	398 843
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	398 843	FK		FL	398 843	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	398 845
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	481 840	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 449	
	Salaires et traitements*					FY	16 308	
	Charges sociales (10)					FZ	7 180	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*			GA	8 285	
			– dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	410			
	Autres charges (12)				GE	199		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	516 674
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(117 829)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 235 564	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	24 000	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 586	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	8	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	2 262 159
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	501 907	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	180 990	
	Différences négatives de change					GS	1 529	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	684 428
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 577 731	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 459 901	

Désignation de l'entreprise SAS A+A RESEARCH

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	67 503	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	67 503	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(67 503)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(267 031)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 661 004	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 001 574	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 659 429	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IJ		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	RC		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	A4		
	Amortissements dérogatoires		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		67 503		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

 ANNEXE 30 JUIN 2018**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Intégration Fiscale

La société A+A Research est tête de groupe d'intégration fiscale constitué le 1^{er} juillet 2013 intégrant la société SAS A+A détenue directement à 100%.

CONSOLIDATION

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du groupe Dentressangle Initiatives, située au 30 bis rue Sainte Hélène à Lyon 2^{ème} (N° SIRET : 492 792 973 00025).

Conformément à l'article L. 233-17 et R 233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/09/2018 par le Président de l'entreprise.

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 30 Juin 2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Annexe aux comptes sociaux – Exercice 2018 – A+A RESEARCH

 ANNEXE 30 JUIN 2018

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles – Retraitement du mali de fusion

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Un mali technique s'élevant à K€ 6 149 figure à l'actif du bilan.

Le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC 2015-06) du 23 Novembre 2015, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2016, modifie les méthodes comptables de traitement des malis techniques de fusion.

En application de ce règlement, A+A Research a procédé à l'analyse de ses actifs incorporels au 30 Juin 2018.

Cette analyse, basée notamment sur le contexte juridique spécifique des éléments sous-jacents au mali, a conduit à affecter le mali technique existant aux « Titres de participation » compte tenu de l'activité de holding exercée par la société.

Les titres de participation dont la valeur comptable a été complétée par cette affectation, sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

La valeur recouvrable de ces immobilisations est alors estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Au 30 Juin 2018, A+A Research n'a pas identifié d'indices de perte de valeur des titres de participations et n'a donc pas déprécié comptablement cet actif.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Selon les dispositions des articles 332-1 renvoyant sur l'article 321-10 du PCG, il a été opté pour l'incorporation des frais d'acquisition des titres de participation (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) au coût d'acquisition des titres. La déduction fiscale est alors assurée par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires.

Les frais d'acquisition font l'objet d'un étalement sur cinq ans sous forme d'amortissements dérogatoires.

Annexe aux comptes sociaux – Exercice 2018 – A+A RESEARCH

 ANNEXE 30 JUIN 2018

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment de la quote part de A+A RESEARCH SAS dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux plus values latentes et / ou de perspectives de résultats prévisionnels futures arrêtés par la Direction.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation calculée individuellement en fonction du risque d'irrecouvrabilité estimé.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des soldes débiteurs des comptes de banques. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Emprunts obligataires convertibles

Les obligations convertibles en actions sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Frais d'émission des emprunts

Selon les dispositions de l'article 444/48 du PCG et l'article 39-1-1° quater du CGI, la société a opté pour l'étalement comptable des frais d'émission (qui s'élèvent à 58 000 €) sur la durée de l'emprunt (84 mois) de façon linéaire.

Les frais d'émission d'emprunt ont donc été comptabilisés en charges à répartir. La charge résultant de l'étalement des frais d'émission d'emprunts est constatée par le débit d'un compte de dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir.

Indemnités de départ à la retraite

La société n'a pas de salariés ayant 5 ans d'ancienneté.

Annexe aux comptes sociaux – Exercice 2018 – A+A RESEARCH

ANNEXE 30 JUIN 2018

CAPITAUX PROPRES**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 5 500 000.00 € décomposé en 5 500 000 titres d'une valeur nominale de 1.00 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 500 000	1.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 500 000	1.00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	428 438	67 503		495 941
Total	428 438	67 503		495 941
Répartition des dotations et reprises :				
Exceptionnelles		67 503		

Elles concernent l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres.

Dettes financièresEtat des dettes

Le total des dettes financières à la clôture de l'exercice s'élève à 15 004 783 €.

Et se ventile

- A moins d'un an	2 058 348 €
- De 1 à 5 ans	12 691 138 €
- A plus de 5 ans	255 296 €

Il a été souscrit un seul nouvel emprunt d'un montant de 520 000 € ayant pour objet le financement de l'acquisition des titres IFOP.

A+A RESEARCH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 500 000 Euros
Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène
69002 LYON

791 074 669 R.C.S. LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 DECEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

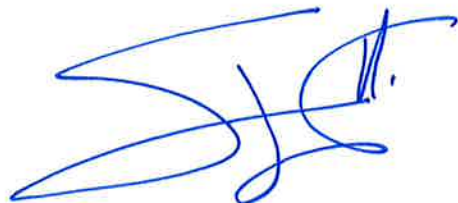
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2018 s'élevant à 1 659 429 Euros de la manière suivante :

- 5 % à la « Réserve Légale »	pour	82 971,45 Euros
- Au compte « Autres Réserves »	pour	1 576 457,55 Euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 DECEMBRE 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
CAPEXTENS SCA



A+A RESEARCH

Siège social : 30 Bis, Rue Sainte Hélène - 69002 Lyon
Société par actions simplifiée au capital de 5.500.000 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 30 juin 2018



RSM Paris

26, rue Cambaceres

75 008 Paris

France

Tel : +33 (0)1 47 63 67 00

Fax : +33 (0)1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

A+A RESEARCH

Siège social : 30 Bis, Rue Sainte Hélène - 69002 Lyon

Société par actions simplifiée au capital de 5.500.000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A+A RESEARCH relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sur les délais de paiement à l'égard des fournisseurs et des clients (C. com. art. L. 441-6-1 et D. 441-4 modifié par les décrets n°2015-1553 du 27 novembre 2015 et n°2017-350 du 20 mars 2017) ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 décembre 2018

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A blue ink signature, appearing to read 'Paul-Evariste VAILLANT', is written over a faint, light blue circular stamp.

Paul-Evariste VAILLANT

Associé